



TARIFS MUNICIPAUX AU 1er janvier 2020

Arrêté Municipal n°DD/2019/12/049

<u>CULTUREL</u>		Page
	➤ Musée Municipal	4
<u>SOCIAL</u>		
	➤ Jardins familiaux	5
	➤ Transport à la demande	
<u>SCOLAIRE</u>		
	➤ Garderie	6
	➤ Etudes surveillées	
<u>SPORTS</u>		
	➤ Salles de sports Municipales	7
<u>SOCIO – CULTUREL</u>		
	➤ Salles des Fêtes et Palais de Loire - Annexe	8
	➤ Salles des Fêtes	9
	➤ Palais de Loire	10
➤ Salles : Edmee Lavarenne, Maison de quartier, Vieux Château, Pierre et Marie Curie		11
	➤ Location d'emplacement	12
<u>PATRIMOINE</u>		
	➤ Droits d'occupation du domaine public	13
➤ Droit d'occupation du domaine public - Redevances		14
➤ Droits d'usage de l'Aérodrome de Cosne		15
➤ Droits d'usage parking rue Caumeau		16
<u>HYGIENE ET OPERATIONS FUNERAIRES</u>		
	➤ Droits et taxes funéraires	17
➤ Concessions cimetière de Cosne, Cours et Villechaud		18
<u>FETES ET MANIFESTATIONS - DROITS DIVERS</u>		
➤ Fêtes et manifestations : location de matériel		19
➤ Ecran de projection et vidéoprojecteur		
➤ Délivrance de documents administratifs communicables		20
➤ Disques de stationnement		
➤ Livret de famille		
➤ Droits de place		21
➤ Transport Intra Cosnois		22

Informations générales :

Toute période entamée est due.

Toute surface facturée sera arrondie à l'unité supérieure.

Le minimum de perception est de une unité (m², ml, etc...)

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

L'application d'un tarif ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.

Les associations de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire sont celles dont le siège social de l'association se trouve sur la commune.

MUSEE MUNICIPAL

	Tarifs au 1er janvier 2020
PLEIN TARIF	3,50 €
TARIF REDUIT (sur justificatif) : - Adhérents d'une association de Cosne-Cours-sur-Loire - Membres d'une association des Musées de la Nièvre - Groupes (à partir de 10 personnes) - Personne de plus de 65 ans - Carte "famille nombreuse"	2,00 €
GRATUITE (sur justificatif) : - Enfants de moins de 18 ans - Accompagnateurs et chauffeurs de groupes - Adhérents de l'association des Amis du Musée de la Loire - PASSTIME - SSLK Entreprise : <p style="margin-left: 40px;">offre découverte une entrée gratuite dans la limite de 6 personnes maximum offre permanente : une entrée gratuite pour une entrée payante dans la limite de 3 entrées gratuites</p> - Réseau National Loisirs: 1 entrée gratuite pour 1 entrée payante - Carte ICOM - Carte Pass Pro tourisme - Guide du routard - Carte d'abonnement au magazine Le petit Léonard (2 entrées gratuites pour les accompagnateurs) - Titulaires de la carte presse - Titulaires de la carte de guide-interprète du Ministère de la Culture - Titulaires de la carte Pass Culture - Enseignants dans le cadre d'une activité pédagogique au Musée - Etudiants - Titulaires de la carte Avantages Jeunes Bourgogne-Franche-Comté - Demandeurs d'emploi - Bénéficiaires de la CMU - Carte CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - Titulaires de la carte CNAS - Activité du mercredi pour les enfants - Membres du Label "Vignobles et Découvertes" - Membres du réseau "Bourgogne Buissonnière"	GRATUIT
VISITES GUIDEES ET ATELIERS - Ateliers pédagogiques/Visites Guidées de groupe (10 à 25 personnes sur réservation)	20,00 €
- Groupes scolaires de Cosne-Cours-sur-Loire	GRATUIT
- Centre Social de Cosne-Cours-sur-Loire	GRATUIT
- Ateliers vacances pour les enfants	GRATUIT
CONFERENCES	GRATUIT

JARDINS FAMILIAUX

A titre d'information, ces tarifs interviennent dans le cadre d'une action gérée par le CCAS

	Tarifs au 1er janvier 2020
Rue du Noyer d'Amour :	
- caution	50,00 €
- cotisation pour un an	35,00 €
Champs du Latin :	
- caution	50,00 €
- cotisation pour un an	35,00 €
Jardins Saint Laurent :	
- caution	50,00 €
- cotisation pour un an	35,00 €

TRANSPORT A LA DEMANDE

	Tarifs au 1er janvier 2020
Transport aller/retour	6,00 €

GARDERIE

	Tarifs au 1er janvier 2020
Scolaires habitant de Cosne-Cours-sur-Loire	
- Garderie matin <u>ou</u> soir	1,00 €
- Garderie de 16h à 16h30	1,00 €
- Garderie matin <u>et</u> soir	1,80 €
Scolaires habitant hors de Cosne-Cours-sur-Loire	
- Garderie matin <u>ou</u> soir	1,40 €
- Garderie de 16h à 16h30	1,40 €
- Garderie matin <u>et</u> soir	2,30 €

ETUDES SURVEILLEES - AEPS

	Tarifs au 1er janvier 2020
Abonnement mensuel	12,60 €
Tarif à la journée	1,70 €

SALLES DE SPORT MUNICIPALES

	Tarifs au 1er janvier 2020				
	COSEC Marcel CHEVRIN (grande salle)	Gymnase George SAND	Stade Raphaël Giroux Salle Roger GIRARDY	Gymnase René CASSIN	Salle Edmee Lavarenne
Manifestation à caractère non lucratif : colloque, symposium, etc. sur autorisation expresse du Maire (forfait pour 24 heures)	336,00 €	336,00 €	336,00 €	336,00 €	336,00 €
Location à une association sportive extérieure: - à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire - et à l'UCS dans le cadre de ses activités et manifestations sportives (forfait par jour d'activité)	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €
Location à un particulier dans le cadre d'une activité sportive (forfait par jour d'activité)					
à but lucratif	241,50 €	241,50 €	241,50 €	241,50 €	241,50 €
à but non lucratif	157,50 €	157,50 €	157,50 €	157,50 €	157,50 €
Manifestation exceptionnelle à caractère lucratif et sur autorisation expresse du Maire (forfait pour 24 heures)		500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Location aux associations non adhérentes à l'Union Cosnoise Sportives dans le cadre de leurs activités et manifestations sportives (taux horaire)		15,75 €	10,50 €		10,50 €
Location aux associations sportives adhérentes à l'Union Cosnoise Sportives dans le cadre de leurs activités et manifestations sportives (activités gratuites auprès des adhérents)	Gratuit				

SALLES DES FÊTES ET PALAIS DE LOIRE - ANNEXE

Acompte (à verser à la réservation)	50 % du prix de la location pour les associations et les professionnels
Pour les associations	10 % du tarif journalier / jour d'occupation supplémentaire
Pour les particuliers	La totalité est à régler à la réservation. Pour une location le samedi, possibilité de garder la salle le dimanche pour 50% du prix journalier.
Forfait	La totalité est à régler à la réservation
Gratuité	
Organisation d'une assemblée générale 1 journée 1 fois / année (toutes les salles sont autorisées) sans application de forfait	Associations dont le siège social se trouve à Cosne-Cours-sur-Loire
Organisation d'une manifestation 1 salle / année application d'un forfait	Associations dont le siège social se trouve à Cosne-Cours-sur-Loire Etablissements scolaires se trouvant à Cosne-Cours-sur-Loire (Collège et lycée)
Réservations	
Salle Edmee Lavarenne	Les Assemblées générales des associations dont le siège social se trouve sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire sont prioritaires

SALLES DES FETES

	Tarif journalier au 1er janvier 2020	
	COURS	VILLECHAUD
Manifestations organisées par les professionnels (bals, banquets, concerts, théâtre, danse)	500,00 €	300,00 €
Manifestations organisées par les Comités d'Entreprise	330,00 €	200,00 €
Manifestations organisées par les associations type loi 1901 (bals, dîners ou après-midi dansants, kermesses, rifles et tous autres jeux de rapport.)		
Siège social de l'association ou établissement scolaire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire		
à titre payant	200,00 €	150,00 €
dans le cadre d'une gratuité de la salle : application d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement	60,00 €	30,00 €
Siège social de l'association hors de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	390,00 €	210,00 €
Manifestations organisées par des particuliers (conférence, concert, exposition, théâtre, danse, réunions diverses dont familiales)		
Domiciliation sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	310,00 €	190,00 €
Domiciliation hors de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	350,00 €	250,00 €
Réunions politiques dans le cadre d'élections	105,00 €	105,00 €
Vin d'honneur, Assemblée générale (hors associations de Cosne-Cours-sur-Loire et de la Communauté de commune), réunion politique hors élections	175,00 €	150,00 €

PALAIS DE LOIRE

	Tarif journalier au 1er janvier 2020	
	salle polyvalente 1er étage	salle du Belvédère
	Tarif unique	
Manifestations organisées par les professionnels (bals, banquets, concerts, théâtre, danse, expositions)	300,00 €	500,00 €
Manifestations organisées par les Comités d'Entreprise	200,00 €	330,00 €
Manifestations organisées par les associations type loi 1901 (bals, dîners ou après-midi dansants, kermesses, rifles et tous autres jeux de rapport, expositions)		
Siège social de l'association ou établissement scolaire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire		
à titre payant	150,00 €	200,00 €
dans le cadre d'une gratuité de la salle : application d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement	30,00 €	60,00 €
Siège social de l'association hors de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	210,00 €	390,00 €
Manifestations organisées par des particuliers (conférence, concert, théâtre, danse, réunions diverses dont familiales, expositions)		
Domiciliation sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	190,00 €	310,00 €
Domiciliation hors de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	250,00 €	350,00 €
Réunions politiques dans le cadre d'élections	105,00 €	105,00 €
Vin d'honneur, Assemblée générale (hors associations de Cosne-Cours-sur-Loire et de la Communauté de commune), réunion politique hors élections	150,00 €	175,00 €

	Tarifs au 1er janvier 2020
Location salle de réunion (la journée)	30,00 €
Location de bureaux (la journée)	29,00 €

SALLES

		Tarifs au 1er janvier 2020
Salle Edmee Lavarenne	Association ayant son siège social sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire Salle pour 1/2 journée	21,00 €
	Salle pour 1 journée	30,00 €
	Dans le cadre d'une gratuité de la salle : application d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement (hors assemblée générale)	10,00 €
	Associations ayant son siège social hors de commune de Cosne-Cours-sur-Loire ou ne faisant pas partie de Union Cosnoise Sportive (tarif horaire)	20,00 €
	Réunions Politiques dans le cadre d'élections	60,00 €
	Particuliers uniquement pour des vins d'honneurs : la journée	50,00 €
Maison de Quartier : Bureaux et salle	Location 1/2 salle - la journée	22,00 €
	Réunions politiques dans le cadre d'élections	62,00 €
	Bureaux	29,00 €
	Salle : - Habitants et associations du Quartier Saint Laurent - Assemblée générale pour les associations du Quartier Saint Laurent	23,00 € GRATUIT
Vieux Château : Salles	Location à la 1/2 journée des salles à des organismes non associatifs qui y tiennent des permanences pour des activités commerciales, de service ou de formation.	27,00 €
Salles Pierre et Marie Curie	Grande salle: la journée	150,00 €
	Grande salle: 10% la journée supplémentaire pour les associations ayant leur siège social sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	15,00 €
	Petite salle de réunion avec cuisine: la journée : - Association ayant son siège social sur la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire - Particuliers	20,00 € 30,00 €
	Petite salle de réunion pour les particuliers et les associations (avec la cuisine): la journée	50,00 €
	Dans le cadre d'une gratuité de la salle : application d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement (hors assemblée générale)	30,00 €

LOCATION EMPLACEMENT

	Tarifs au 1er janvier 2020
Fête de la Musique et 14 Juillet	15,00 € le mètre linéaire
Marché de Noël : (Un chèque de caution de 100 €uros sera demandé à chaque participant) - Week-end en journée (Prix pour 3 jours)	Chalets 80 € (pour 3m de façade) Chalets 100 € (pour 4m de façade) Stand 40€ (pour 3m de façade)
Festivités de fin d'année : - Week-end (prix pour 2 jours du samedi au dimanche) - Semaine (prix par jour)	80 € (pour 6m de façade) 20 € (pour 6m de façade)
Location de Chalet à une collectivité : - Prix à l'unité pour 2 jours	60 € (pour 3m de façade) 80 € (pour 4m de façade)
Guinguette Sévigné	0,39 € le mètre carré par jour d'occupation

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les superficies sont arrondies à l'indice supérieur

OCCUPATION COMMERCIALE	Tarifs au 1er janvier 2020	Indice	Périodicité
Surfaces fermées	48,00 €	m²	annuelle
Étalages sur trottoirs - hors terrasse : présentoirs de publicité, porte menu, oriflamme, bannière, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation, mobilier de propreté, parasol,...	21,00 €	m²	annuelle
Surfaces couvertes	21,00 €	m²	annuelle
Extension de terrasse (ponctuelle)	20,00 €	m²	annuelle
Surfaces découvertes	15,00 €	m²	annuelle

PERMISSIONS DE VOIRIE	Tarifs au 1er janvier 2020	Indice	Périodicité
Sur zone bleue	1,40 €	m²	semaine
Hors zone bleue	1,25 €	m²	semaine

BRADERIES - BROCANTEES - FOIRES - VIDE GRENIER - CIRQUES - MANEGES,...		Tarifs au 1er janvier 2020 Cosne	Tarifs au 1er janvier 2020 Hors Cosne	Indice	Périodicité
¹ (Hors foires, Expositions et fêtes autorisées dans le cadre du Marché Public en cours)	Périodicité				
² (Comme indiqué, une majoration + 50% est appliquée aux associations dont le siège social est situé hors de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire)					
Braderies, brocantes, Vide grenier (amateurs)	jour	gratuit	2,00 €	ml	jour
Foires, Expositions,...	jour	0,15 €	0,30 €	m²	jour
¹ Cirques, manèges ou similaires (+ 100 m ²)	jour		0,10 €	m²	jour
¹ Cirques, manèges ou similaires (- 100 m ²)	jour		0,15 €	m²	jour

REDEVANCES DOMAINE PUBLIC

	Redevances appliquées en 2019
<p>Ouvrages des réseaux de transport et distribution d'électricité : application de la formule prévue par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 et par la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2002 Formule : $(0.381\text{€} \times \text{population} - 1204) \times 1,365$ le tarif est révisé suivant la formule de calcul ci-dessus (chaque année)</p>	3 791,00 €
<p>Ouvrages des réseaux de transport et distribution de gaz : application de la formule prévue par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et par la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2008 Formule : $((0.035\text{€} \times L) + 100\text{€}) \times 1,24$ le tarif est révisé suivant la formule de calcul ci-dessus (chaque année)</p>	2 788,00 €
<p>Réseaux télécom : décret n° 97-683 du 30 mai 1997 (article 3) et par les délibérations du Conseil municipal du 18 juin 1998 et du 15 avril 1999 pour la formule application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 Formule pour l'aérien : $\text{KM} \times 54.30 \text{ €}$ pour le souterrain : $\text{KM} \times 40.73 \text{ €}$ pour les cabines : $\text{surface cabine} \times 20.00 \text{ €}$ le tarif est révisé suivant la formule de calcul ci-dessus (chaque année)</p>	3 216,00 € 8 585,00 € 150 € soit un total de 11 951 €

	Tarif au 1er janvier 2020
<p style="text-align: center;">Haut débit : KM d'artère par an (Chambres de tirage incluses)</p>	40,00 €

DROITS D'USAGE DE L'AERODROME DE COSNE

	Tarifs au 1er janvier 2020
Droit mensuel de stationnement pour les avions privés	135,00 €
Droit mensuel de stationnement pour les U.L.M. privés	42,00 €
Aéro-club de Cosne - Redevance Annuelle par avion	85,00 €

DROITS D'USAGE PARKING PRIVE SITUE RUE CAUMEAU

	Tarifs au 1er janvier 2020
Abonnement forfaitaire annuel pour les professionnels de l'hyper centre de Cosne-Cours-sur-Loire	300,00 €
Une caution de 10 € sera demandée pour le badge d'accès	

DROITS ET TAXES FUNERAIRES

	Tarifs au 1er janvier 2020
Taxe d'inhumation dont ouverture et fermeture de caveau, cavurne, casurne	20,00 €
Taxe de transport de corps	5,80 €
<u>Taxe d'exhumation :</u>	
- fosse, corps	11,60 €
- caveau, corps	7,50 €
<u>Taxe de réinhumation :</u>	
- fosse, corps	8,20 €
- caveau, corps	4,70 €
<u>Caveau provisoire :</u>	
- droit fixe	5,90 €
<u>Séjour des corps au caveau provisoire :</u>	
- jusqu'à 40 jours et par jour	0,40 €
- du 41ème au 60ème jour et par jour	0,50 €
- au delà du 60ème jour et par jour	1,00 €

CONCESSIONS CIMETIERES

	Tarifs au 1er janvier 2020		
	Cimetière de Cosne	Cimetière de Cours	Cimetière de Villechaud
Perpétuelle 2 m ²	554,00 €		255,70 €
Cinquantenaire	166,60 €	110,40 €	110,40 €
Trentenaire	110,30 €	78,00 €	78,00 €
Quinze ans	56,30 €		44,60 €
Numérotage des concessions, fourniture de la plaque comprise	7,40 €	7,40 €	7,40 €
Casurne 15 ans	162,50 €	106,20 €	106,20 €
Casurne 30 ans	326,90 €	265,40 €	265,40 €
Cavurne 15 ans	205,90 €		
Cavurne 30 ans	399,00 €		

FETES ET MANIFESTATIONS - LOCATION MATERIEL

La location du matériel devra être formulée auprès des services de la collectivité 1 mois avant l'évènement.

MATERIEL	Tarifs au 1er janvier 2020		Associations de Cosne-Cours-sur-Loire
	L'unité sur 2 jours	Jour supplémentaire	
Loge 3 m x 3 m	50,00 €	25,00 €	GRATUIT
Loge 4,5 m x 3 m	60,00 €	30,00 €	
Podium 4,5 m x 3 m ou 4,5 m x 6 m - bâché	160,00 €	105,00 €	
Podium 4,5 m x 3 m ou 4,5 m x 6 m non bâché	110,50 €	70,00 €	
Podium 10,50 m x 6 m bâché ou non	205,00 €	105,00 €	
Parquet de danse jusqu'à 100 m ² maximum (le m ²)	2,50 €	1,50 €	
Estrade sur tréteau - H. 0,50 - 9 m ² ou 18 m ²	72,50 €	50,50 €	
Barnum 5 X 15 m ou 5 x 16 m	231,00 €	100,00 €	
Stand bâché avec tablette	40,00 €	19,00 €	
Scène Mobile (sous condition spécifique)	350,00 €	150,00 €	
Tréteau en fer - h. 0,70 m	1,00 €	0,50 €	
Table élection 2 m ou 2,20 m	3,00 €	1,50 €	
Plateau 2 m ou 3 m	2,50 €	1,00 €	
Chaise plastique grise	1,50 €	0,50 €	
Chaise pliante verte	1,00 €	0,50 €	
Location de Projecteur (tarif unitaire)	20,00 €	8,00 €	
Coffret électrique avec prises et rallonge	80,00 €	30,00 €	
Bloc d'éclairage néon	10,00 €	4,00 €	
Panneau de signalisation temporaire	20,00 €	8,00 €	
Sono mobile	50,00 €	20,00 €	
Grille d'exposition	2,00 €	1,00 €	
Barrière métallique	2,00 €	1,00 €	
Séparateur à roulette sur "Héras"	6,00 €	4,00 €	

Condition spécifique: accord écrit du Maire obligatoire

ECRAN DE PROJECTION ET VIDEOPROJECTEUR

Prix par jour	Tarifs au 1er janvier 2020
Pour les associations cosnoises et organismes publics : - Ecran de projection - Vidéoprojecteur	11,00 € 21,00 €

DROITS DIVERS

	Tarifs au 1er janvier 2020
Délibrance des copies de documents administratifs communicables: la copie format A4	0,30 €
Disque de stationnement zone bleue	1,00 €
Etat Civil: livret de famille à partir du 2ème duplicata	10,00 €

DROITS DE PLACE

n°	Libellés	Tarifs au 1er janvier 2020
MARCHES		
1	Revendeurs et producteurs de produits alimentaires et périssable - par m ² occupé et par jour	0,40 €
2	Marchands étalagistes de toutes sorte vendant des produits manufacturés - par m ² occupé et par jour	0,30 €
3	Commerçants ou vendeur de marchandises, exposants de toutes sorte non abonnés - supplément par m ² occupé et par jour	0,30 €
FETES ET FOIRES		
4	Théâtre, spectacles, attractions foraines - par m ² occupé et par jour avec un minimum de 2 jours de perception	0,05 €
5	Marchands étalagistes, posticheurs, vente, dégustation, démonstration, de tous objets	1,05 €
FETES ET FOIRES, MARCHES		
6	Droit de déchargement et de stationnement pour véhicules automobiles, camion,	0,65 €
REDEVANCE D'ANIMATION		
7	Redevance d'animation pour le marché	1,50 €
8	Redevance d'animation pour la foire de St Michel	2,40 €

TRANSPORT INTRA COSNOIS

gestion sur le budget annexe du STIC

	Tarifs au 1er janvier 2020
Ticket pour un trajet	0,50 €
<ul style="list-style-type: none">- Enfants de moins de 12 ans accompagnés- Personnel communal dans l'exercice de ses fonctions- Personnels de sécurité et de secours (gendarmes, pompiers, médecins...) dans le cadre de leurs fonctions	Gratuit